

REGLEMENT JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

PLANCOET S'AGITE

ARTICLE 1 ORGANISATION

La SAS SOCIETE DES EAUX MINERALES D'OGEU (SEMO) – dont le siège se trouve Quartier des fontaines - 64680 OGEU LES BAINS - au capital de 3.660.000€ - inscrite au RCS de Pau – représentée par son Président, la société OKEANOS – domicilié en cette qualité audit siège,

Organise un jeu gratuit sans obligations d'achat se déroulant du 18/10/16 au 31/01/17 inclus intitulé :

PLANCOET S'AGITE.

Le jeu, le site et l'interprétation du présent règlement est soumis au droit français.

Ce jeu est véhiculé sur le site internet dédié à l'opération : www.plancoetsagite.fr.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant l'équité du Jeu.

ARTICLE 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat est limité à une participation par foyer (même adresse, même nom), à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (conjoint, parents, frères et sœurs ou tout autre personne résidant dans le même foyer) ainsi qu'à l'exclusion du personnel de l'Etude ACTA 22.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation au préalable d'un parent ou d'un tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation, et, le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. Seule une personne majeure pourra procéder au retrait du lot.

ARTICLE 3 MODALITE DE PARTICIPATION

Il est possible de participer au Jeu en répondant à 4 questions sous forme de QCM sur le site internet www.plancoetsagite.fr puis il est impératif de renseigner les champs « nom », « prénom », « adresse », « ville », « code postal », « téléphone » et « mail » pour finaliser l'inscription au Jeu. Tout renseignement incomplet ou erroné entraîne la nullité de la participation. Seules sont admises les participations déposées pendant la durée du Jeu.

La participation est limitée à un seul bulletin par personne. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autre participant. Tout bulletin d'inscription au jeu incomplet, rempli de façon incomplète (un des champs sus indiqué non renseigné) sur le site internet www.plancoetsagite.fr ne participera pas au tirage au sort.

ARTICLE 4 DOTATION

Lots mis en jeu :

- dans le gîte de l'Île Grande, n°22G121106, séjour du 15.04.2017 au 22.04.2017, valeur = **680 €**
- dans le gîte de Belle Ile, à Locmaria, n°56G11413, séjour du 15.04.2017 au 22.04.2017, valeur = **700 €**
- dans le gîte de Bréhat, n°22G141002, séjour du 03.06.2017 au 10.06.2017, valeur = **690 €**
- dans le gîte de Belle Ile, à Sauzon, n°56G2416, séjour du 03.06.2017 au 10.06.2017, valeur = **550 €**

L'organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

ARTICLE 5 DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera organisé dans les 2 semaines après arrêt du jeu, au plus tard le 15/02/17.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les participants désignés lors du tirage seront contactés par téléphone par l'organisateur.

Les noms et prénoms des gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'organisateur à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessous, dans le mois suivant le tirage.

Les timbres liés à la demande écrite de communication des noms des gagnants seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

L'organisateur pourra publier on et off line le nom ainsi que le lot remporté par les gagnants, sans que cela ne lui confère d'autre droits que la remise de son lot. Pour la remise du lot pour un participant âgé de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire. A défaut, le lot ne pourra lui être attribué et restera la propriété de l'organisateur.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 6 RECEPTION DES LOTS GAGNES

Les gagnants seront informés par téléphone par la société organisatrice dans un délai d'une semaine après tirage au sort. La société organisatrice enverra les lots gagnés par la poste dans un délai de 1 mois après l'annonce du gain.

Les gagnants font élections de domiciles à l'adresse indiquée lors de leur participation. En cas de déménagement il leur appartiendra de le notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 7 CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé en l'Etude ACTA 22, Huissiers de Justice associés, 28 D Boulevard Victor Etienne – BP 534 – 22605 LOUDEAC.

Le règlement est accessible auprès de l'Etude d'huissier dépositaire, ainsi qu'à partir du site durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'opérateur du jeu agissant pour le compte de l'organisateur, à l'adresse suivante :

SOCIETE DES EAUX MINERALES D'OGEU (SEMO)
Quartier des fontaines
64680 OGEU LES BAINS

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le règlement est aussi disponible sur le site internet www.plancoetsagite.fr

ARTICLE 8

Les images utilisées sur le site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur.

ARTICLE 9

En aucun cas la société organisatrice ne sera tenue responsable des perturbations ou des pertes de courriers pouvant survenir sur le site internet.

ARTICLE 10

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à l'opérateur de ce jeu assistant l'organisateur dans l'organisation du jeu :

SOCIETE DES EAUX MINERALES D'OGEU
5 AVENUE DES FONTAINES
64680 OGEU LES BAINS

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0,61 €.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivants relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique,
- une photocopie de sa carte d'identité,
- la date et l'heure de sa participation,
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Toutefois, tout accès au site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui aura pas occasionné de frais ou débours spécifiques.

Les timbres liés à la demande écrite de remboursement des frais de connexion seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 11

L'organisateur ou ses prestataires tels que l'opérateur du jeu agissant pour le compte de l'organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le proroger, à le reporter ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. En particulier, l'organisateur ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 12

En application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu auprès de :

SOCIETE DES EAUX MINERALES D'OGEU
5 AVENUE DES FONTAINES
64680 OGEU LES BAINS

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.